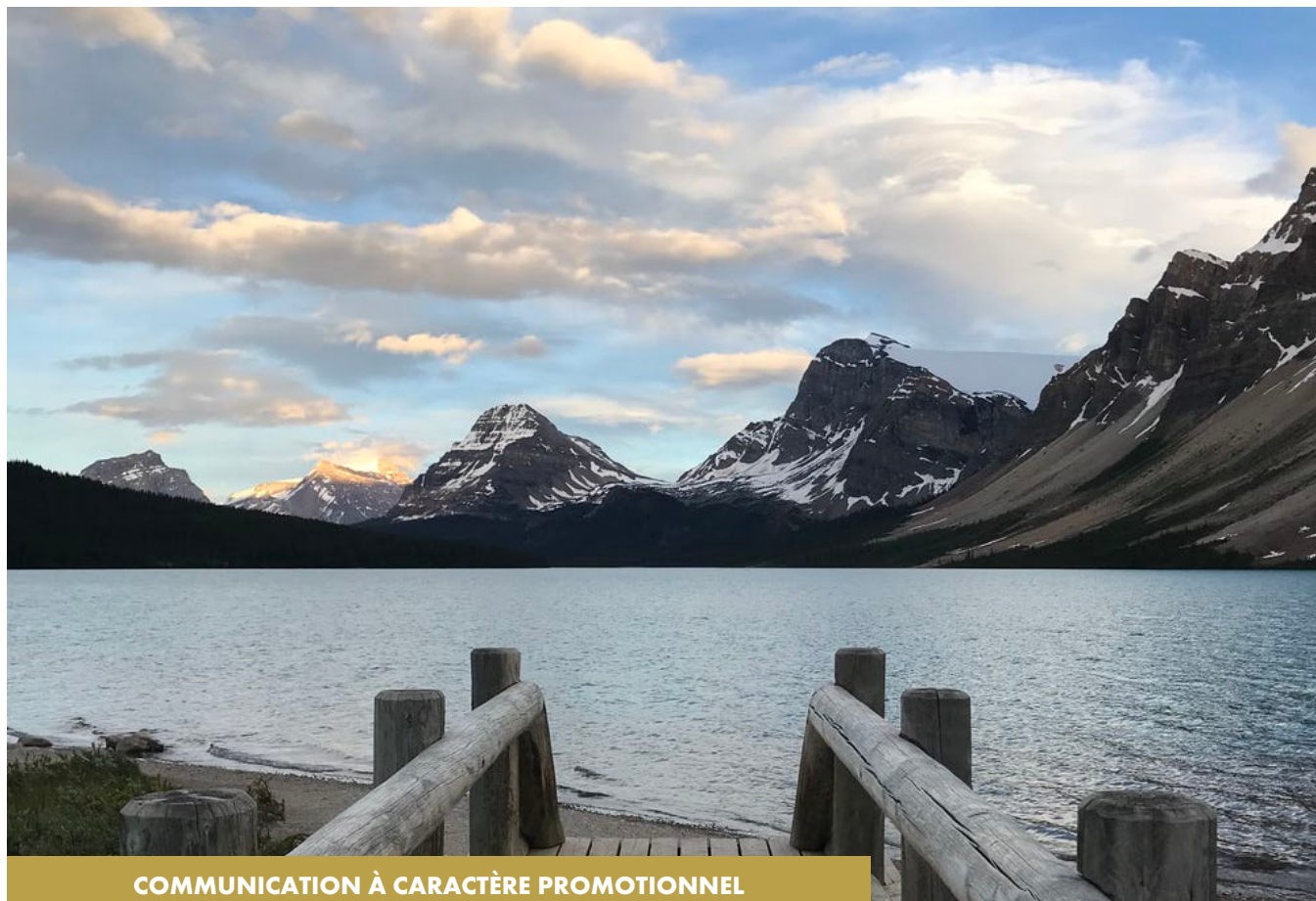
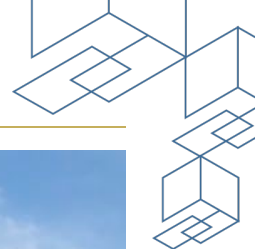




COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

EURO PRIVILEGE DECEMBRE 2021

- **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 24 septembre 2021 au 23 décembre 2021 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Euro Privilege Decembre 2021 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 23 décembre 2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique).
En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type action.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation⁽²⁾.
- **ISIN** : FR0014005FX4
- **COTATION** : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **PRODUIT ÉMIS PAR CREDIT SUISSE AG⁽³⁾, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SA SUCCURSALE DE LONDRES.** L'investisseur est soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

⁽³⁾ Crédit Suisse AG : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 09 septembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.



LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Euro Privilege Decembre 2021 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre la dernière date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit le 23/12/2021) et la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽³⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 23/12/2021 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽³⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Euro Privilege Decembre 2021 » vous êtes exposés pour une durée de 4 à 40 trimestres à la performance positive ou négative de l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement⁽⁴⁾** (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice ; code Bloomberg : SPEUSPET Index ; sponsor : S&P Dow Jones Indices ; www.spglobal.com)...

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽²⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement** si celui-ci clôture, à la date de constatation finale⁽⁵⁾, à un niveau strictement inférieur à 50,00% de son Niveau de Référence⁽⁴⁾.

... avec un mécanisme de remboursement activable automatiquement à toutes les dates de constatation trimestrielle dès la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39 si, à une date de constatation trimestrielle⁽⁶⁾, l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement** clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau de Référence.

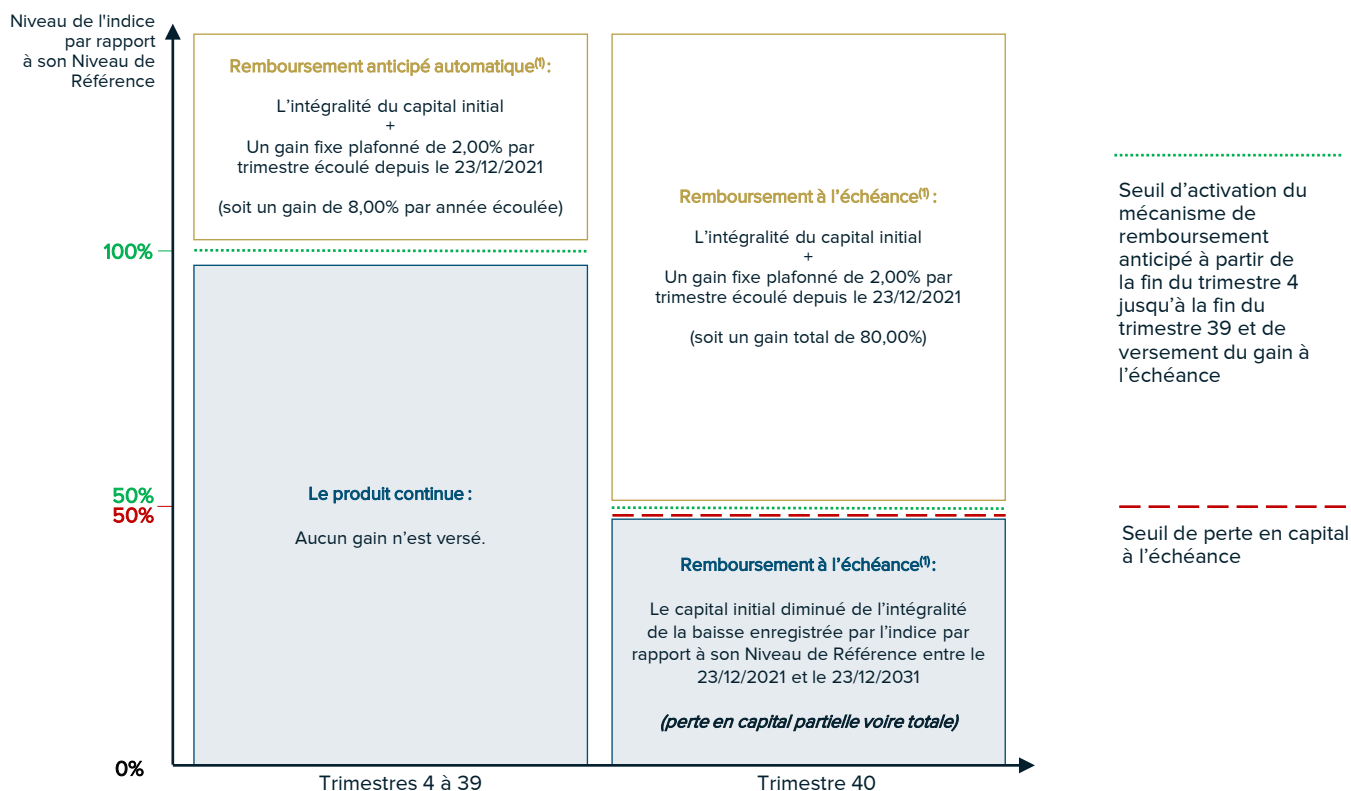
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021 (soit 8,00% par année écoulée) si, à une date de constatation trimestrielle⁽⁶⁾, l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement** clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau de Référence, ou si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement** clôture à un niveau supérieur ou égal à 50,00% de son Niveau de Référence.

La perte en capital peut être totale si l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement** a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽⁵⁾.

Le gain est plafonné : En acceptant de limiter leurs gains à 2,00% par trimestre écoulé (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,70%⁽²⁾), les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du capital initial si l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement** ne baisse pas de plus de 50,00% par rapport à son Niveau de Référence à l'échéance⁽²⁾.

Les titres de créance « Euro Privilege Decembre 2021 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Euro Privilege Decembre 2021 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

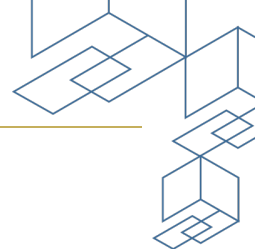


⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et hors mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 23/12/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽⁶⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

⁽³⁾ Veuillez vous référer à la section décrivant l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, en page 6, pour plus de détails sur celui-ci.

⁽⁴⁾ Pour le détail de la détermination du Niveau de Référence, voir en page 3.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Détermination du Niveau de Référence

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement** les : 17/09/2021, 24/09/2021, 01/10/2021, 08/10/2021, 15/10/2021, 22/10/2021, 29/10/2021, 05/11/2021, 12/11/2021, 19/11/2021, 26/11/2021, 03/12/2021, 10/12/2021, 17/12/2021, 23/12/2021.

Mécanisme de remboursement anticipé automatique

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39, on observe le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement :

Si, à l'une de ces dates, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau de Référence, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain plafonné fixe de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,02%⁽²⁾ et 6,70%⁽²⁾)

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 23 décembre 2031, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 50,00% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 02 janvier 2032 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain plafonné fixe de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021
(soit un gain de 80,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,97%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50,00% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 02 janvier 2032 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement entre son Niveau de Référence et le 23/12/2031
(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -7,61%⁽²⁾)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 23/12/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES :

- De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau de Référence, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain fixe plafonné de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021 (soit 8,00% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,70%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 50,00% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021 (soit un gain de 80,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,97%⁽²⁾).
- Si, sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50,00% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi.

INCONVÉNIENTS :

- « Euro Privilege Decembre 2021 » présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance⁽¹⁾** (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement enregistre une baisse supérieure à 50,00% de son Niveau de Référence). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **4 à 40 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,70%⁽²⁾).
- Le rendement de « Euro Privilege Decembre 2021 » est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement autour du seuil de 100,00% de son Niveau de Référence en cours de vie et du seuil de 50,00% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- L'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement est équilibré et calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an, **ce qui est moins favorable pour l'investisseur**, que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement sera accélérée.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base et des Conditions définitives, disponibles sur le site <https://derivatives.credit-suisse.com/countryselect/fr>.

Ces risques sont notamment :

- Risque de crédit** : En cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.
- Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé** : le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.
- Risque de taux** : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque de liquidité** : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.
- Risque de conflits d'intérêts potentiels** : L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Crédit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
- Exposition à la performance de l'Indice sous-jacent** : La performance des actions composant l'Indice dépend de facteurs macroéconomiques liés aux actions contenues dans l'Indice, dont certains niveaux d'intérêt et de prix sur les marchés de capitaux, des variations de change, des facteurs politiques et des facteurs propres aux entreprises, tels que la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'actionnariat et la politique en matière de distributions. En outre, le sponsor de l'Indice peut modifier les composants dudit Indice ou apporter d'autres changements d'ordre méthodologique susceptibles de changer le niveau d'un ou plusieurs composants. Ces modifications peuvent avoir un impact négatif sur le niveau dudit Indice, et nuire ainsi à la valeur et au rendement du produit.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

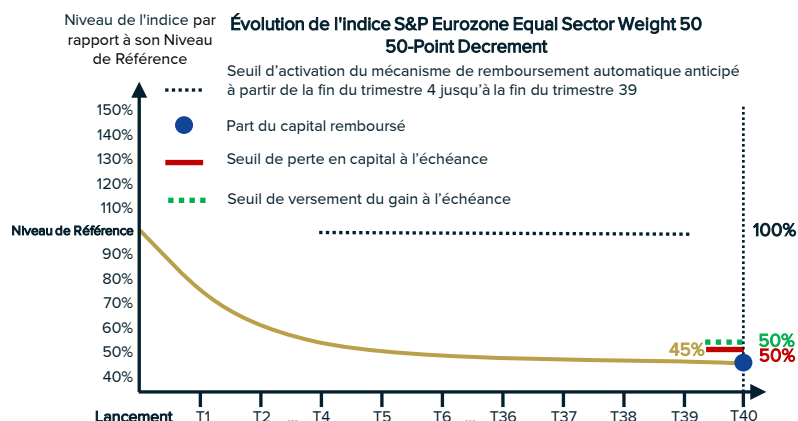
⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 23/12/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50,00% de son Niveau de Référence



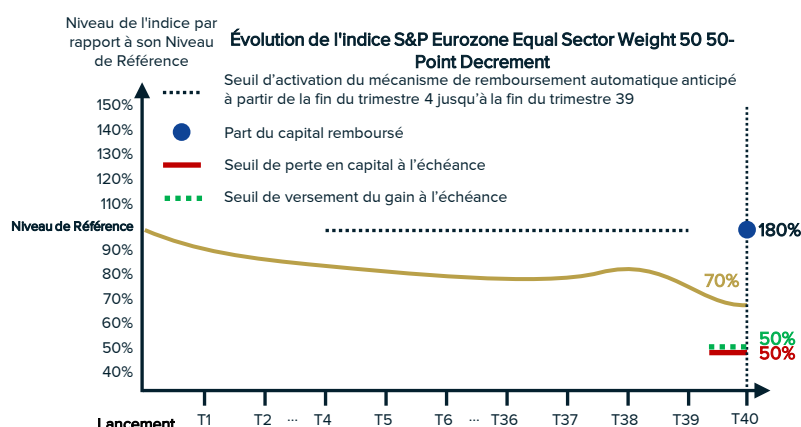
À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, du 23 décembre 2022 (inclus) au 23 septembre 2031 (inclus), l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 100,00% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50,00% de son Niveau de Référence (45,00% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, soit 45,00% de son capital initial dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement⁽²⁾, soit -8,57%⁽³⁾.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement supérieur ou égal à 50,00% de son Niveau de Référence

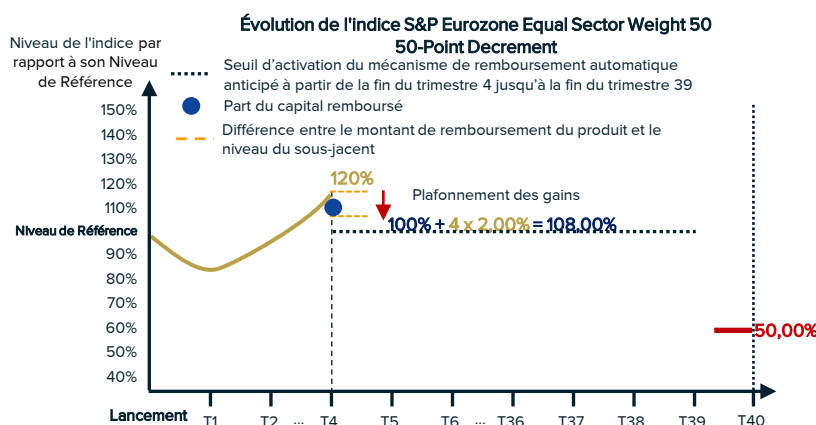


À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, du 23 décembre 2022 (inclus) au 23 septembre 2031 (inclus), l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 100,00% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau strictement supérieur ou égal à 50,00% du Niveau de Référence (70% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi, majoré d'un gain fixe plafonné de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021 (soit un gain de 80,00%).

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 4,97%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -4,46%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement⁽²⁾, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance du produit « Euro Privilège Décembre 2021 »**.

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau de Référence



Dès la fin du trimestre 4, à la date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement clôture à un niveau supérieur à 100,00% de son Niveau de Référence (120% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain fixe plafonné de 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021, soit un gain de 8,00% dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,70%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,22%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement⁽²⁾, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,00% par trimestre écoulé depuis le 23/12/2021**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « EURO PRIVILEGE DECEMBRE 2021 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE S&P EUROZONE EQUAL SECTOR WEIGHT 50 50-POINT DECREMENT AUTOUR DES SEUILS DE 100,00% EN COURS DE VIE ET 50,00% DE SON NIVEAU DE RÉFÉRENCE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

⁽³⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 23/12/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

I ZOOM SUR L'INDICE S&P EUROZONE EQUAL SECTOR WEIGHT 50 50-POINT DECREMENT

L'indice S&P Eurozone Equal Sector 50 50-Point Decrement Index a été lancé le 30 avril 2021 par S&P Dow Jones Indices. Il est composé de 50 sociétés de la Zone Euro, sélectionnées en fonction de leurs capitalisations boursières et dans le but de fournir une diversification sectorielle efficace.

Ainsi, chaque nom (et chaque secteur) est équilibré et se voit attribuer le même poids dans l'indice.

Ce dernier est calculé avec les dividendes bruts réinvestis, tout en déduisant (quotidiennement) un dividende synthétique fixe de 50 points par an.

L'indice est publié et calculé de manière quotidienne par S&P et composé de 50 actions sélectionnées au sein de l'univers de la Zone Euro selon une méthode comprenant 3 étapes:

- La sélection en fonction de la capitalisation boursière. (5 plus grosses capitalisations boursières au sein de chacun des 10 secteurs GICS ; immobilier et finance regroupés en un secteur)
- L'équ pondération. (Chaque action se voit attribuer un poids de 2%, ce qui implique un poids de 10% par secteur)
- Le réinvestissement des dividendes bruts et retranchement du dividende synthétique. (un dividende fixe de 50 points par an est déduit quotidiennement)

Un dividende "Decrement" ou « synthétique » fait référence au retranchement systématique d'un montant fixe du sous-jacent. Il a été conçu pour être fixe » en pratique et remplace ainsi le dividende réalisé (et variable) qu'une action ou un indice particulier affichera. Ainsi l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. A titre d'information, au 09/06/2021, un niveau de décretement de 50 points correspond à 5,33% de la valeur de l'indice (938.04 points). En comparaison, sur les 10 dernières années, le niveau moyen des dividendes payés par les composants de l'indice s'élève à 3,43% (source : Bloomberg). Le niveau des dividendes passés ne préjuge pas du niveau des dividendes futurs.

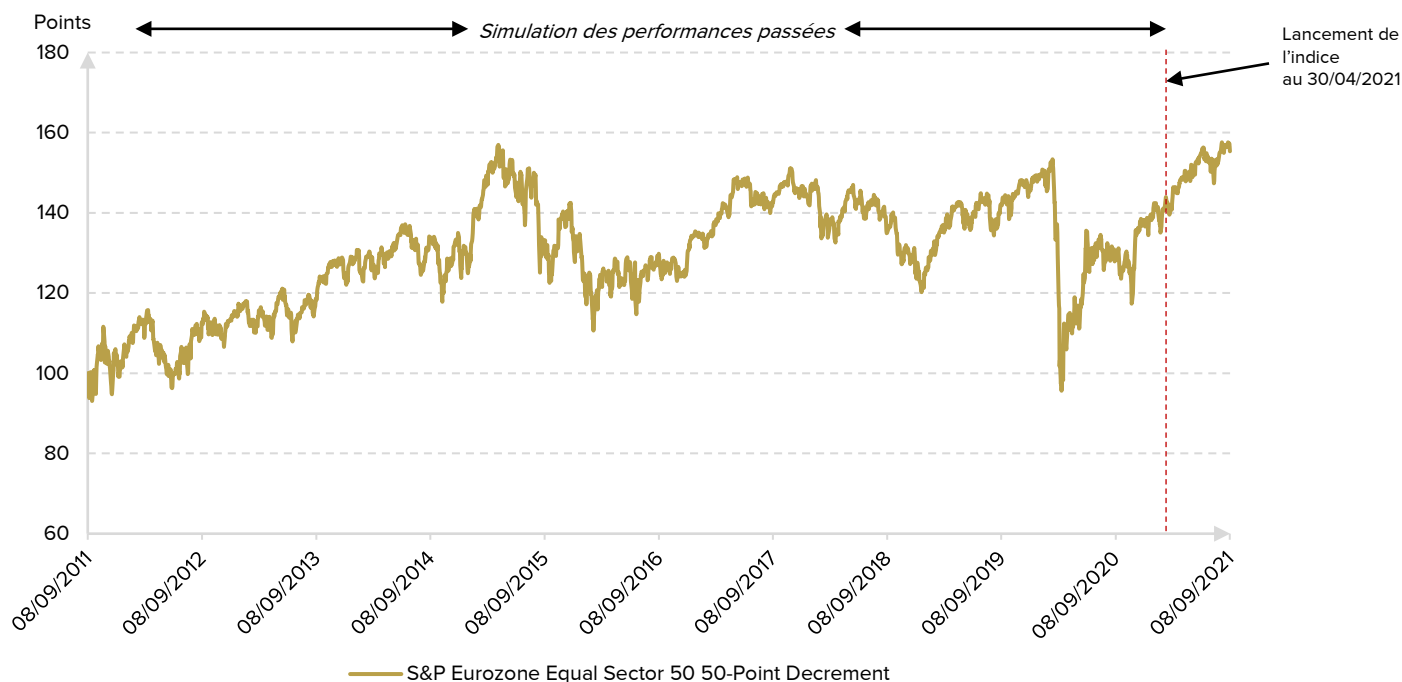
Composition de l'indice (le rebalancement de l'indice s'effectue de manière trimestrielle. Les données suivantes datent du dernier rebalancement ayant eu lieu au mois de juin 2021):

Sociétés financières	Biens de consommation	Industrie	Santé	Technologie
ALLIANZ	AB INBEV	AIRBUS	BAYER	ADYEN
AXA	AHOLD DEL	DEUTSCHE POST	MERCK	AMADEUS IT GROUP
BANCO SANTANDER	DANONE	SCHNEIDER ELECTRIC	PHILIPS KON	ASML HOLDING
BNP PARIBAS	LOREAL	VINCI	SANOFI	INFINEONTECH.
INTESA SANPAOLO	PERNOD RICARD	SIEMENS	SARTORIUS	SAP ORD
Matériaux de base	Energie	Services aux collectivités	Télécommunications	Services aux consommateurs
AIR LIQUIDE	ENI	ENEL	CELLNEX TELECOM	ADIDAS
BASF	NESTE	ENGIE	DEUTSCHE TELEKOM	DAIMLER
CRH	OMV	E.ON	ORANGE	ESSILORLUXOTTICA
DSM KON	REPSOL	IBERDROLA	TELEFONICA	LVMH
UPM-KYMMENE	TOTAL ENERGIES	RWE	VIVENDI	PROSUS

Source : Credit Suisse, S&P Dow Jones Indices le 09 septembre 2021

I ÉVOLUTION DE L'INDICE S&P EUROZONE EQUAL SECTOR WEIGHT 50 50-POINT DECREMENT ENTRE LE 08/09/2011 ET LE 08/09/2021

L'indice a été lancé le 30 avril 2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

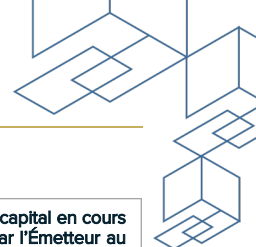


Performances au 08/09/2021	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement	+21,19%	+15,06%	+20,21%	+55,32%

Source : Bloomberg le 09 septembre 2021

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Crédit Suisse AG n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

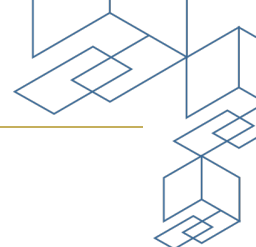


CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	EMTN (Euro Medium Term Note), titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garanties par Crédit Suisse AG ⁽¹⁾ , le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement entre le 23/12/2021 et le 15/07/2033.
ÉMETTEUR	Crédit Suisse AG ⁽¹⁾ , agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres.
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	L'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement (les dividendes bruts sont réinvestis dans l'indice et un dividende fixe de 50 points par an est déduit ; code Bloomberg : SPEUSPET Index ; sponsor : S&P Dow Jones Indices ; www.spglobal.com)
DEVISE	Euro (EUR - €)
MONTANT D'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 EUR pour un investissement en contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou 100 000 EUR en compte-titres.
DATE D'ÉMISSION	24/09/2021
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 24/09/2021 au 23/12/2021 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Euro Privilege Decembre 2021 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 23/12/2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE	Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement les 17/09/2021, 24/09/2021, 01/10/2021, 08/10/2021, 15/10/2021, 22/10/2021, 29/10/2021, 05/11/2021, 12/11/2021, 19/11/2021, 26/11/2021, 03/12/2021, 10/12/2021, 17/12/2021, 23/12/2021.
DATE DE CONSTATATION FINALE	23/12/2031
DATE D'ÉCHÉANCE	02/01/2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	23/12/2022, 23/03/2023, 23/06/2023, 25/09/2023, 27/12/2023, 25/03/2024, 24/06/2024, 23/09/2024, 23/12/2024, 24/03/2025, 23/06/2025, 23/09/2025, 23/12/2025, 23/03/2026, 23/06/2026, 23/09/2026, 23/12/2026, 23/03/2027, 23/06/2027, 23/09/2027, 23/12/2027, 23/03/2028, 23/06/2028, 25/09/2028, 27/12/2028, 23/03/2029, 25/06/2029, 24/09/2029, 27/12/2029, 25/03/2030, 24/06/2030, 23/09/2030, 23/12/2030, 24/03/2031, 23/06/2031, 23/09/2031, 23/12/2031 (finale).
DATES DE PAIEMENT DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL	02/01/2023, 30/03/2023, 30/06/2023, 02/10/2023, 04/01/2024, 03/04/2024, 01/07/2024, 30/09/2024, 02/01/2025, 31/03/2025, 30/06/2025, 30/09/2025, 02/01/2026, 30/03/2026, 30/06/2026, 30/09/2026, 31/12/2026, 01/04/2027, 30/06/2027, 30/09/2027, 30/12/2027, 30/03/2028, 30/06/2028, 02/10/2028, 04/01/2029, 03/04/2029, 02/07/2029, 01/10/2029, 04/01/2030, 01/04/2030, 01/07/2030, 30/09/2030, 02/01/2031, 31/03/2031, 30/06/2031, 30/09/2031.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	100,00% du Niveau de Référence de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement
SEUIL DE VERSEMENT DU GAIN À L'ÉCHÉANCE	50,00% du Niveau de Référence de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	50,00% du Niveau de Référence de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
OFFRE AU PUBLIC DONNANT LIEU À LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS	Non
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% (sur la base de la durée maximale des titres) TTC du montant placé par le distributeur. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	Valorisation quotidienne publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.
MARCHÉ SECONDAIRE	Credit Suisse Securities Sociedad de Valores peut, mais ne doit pas nécessairement tenir un marché pour les titres. Tout prix acheteur ou vendeur des Titres sera défini par l'Émetteur ou Credit Suisse Securities Sociedad de Valores (le cas échéant). Sous réserve de conditions de marché normales, l'écart entre les prix acheteur/vendeur ne dépassera pas 1,00%. Aucune garantie ne peut être fournie quant à l'évolution ou à la liquidité de tout marché secondaire pour les titres.
AGENT DE CALCUL	Crédit Suisse International, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ .
CODE ISIN	FR0014005FX4

⁽¹⁾ Crédit Suisse AG : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 29/06/2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Il est recommandé aux investisseurs de porter leur attention sur les points suivants :

Cadre de distribution: Le produit « Euro Privilege Decembre 2021 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1^{er} (§4) du Règlement n° 2017/1129 (« Règlement Prospectus »). Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2, 1^{er} du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1 et D. 411-4 du code monétaire et financier.

« Euro Privilege Decembre 2021 » s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

L'acheteur du produit « Euro Privilege Decembre 2021 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas être considéré comme un substitut à la lecture du Prospectus dans sa totalité. Le Prospectus de base relatif à l'émission et à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres décrits dans cette communication à caractère promotionnel est composé du Document d'enregistrement approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 12 mai 2021, ainsi que la Note relative aux valeurs mobilières approuvée par la CSSF en date du 9 juillet 2021. Le Document d'enregistrement (et ses suppléments) et la Note relative aux valeurs mobilières sont respectivement disponibles sur <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> et <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en/prospectuses/prospectuses/prospectus/trps>. L'approbation du Prospectus par la CSSF ne constitue pas un avis favorable sur le produit. Par ailleurs, les investisseurs sont invités à lire la documentation juridique du produit (à savoir le Prospectus de base et les Conditions définitives qui sont disponibles sur <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en>) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

La documentation juridique est également disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Crédit Suisse Securities Sociedad de Valores SA, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Crédit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document a été préparé par EQUITIM supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 11283. Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons » tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. **La présente brochure est consultable sur le site extranet d'Equitim : <http://extranet.equitim.fr/>**